

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 9

SEANCE DU JEUDI 8 juillet 2010

L'an deux mille dix, le jeudi huit juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Thierry CAUSSE, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Pascale ROMERO, José NUNES, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Geneviève SOCCOL qui a donné pouvoir à Christian BERNAT, Claude ALBA qui a donné pouvoir à Michel MAUREL, Didier MAHOUX qui a donné pouvoir à Gabriel VIGUIER, Christophe MAURIES qui a donné pouvoir à Michel MAUREL, Céline ROCACHER qui a donné pouvoir à Gabriel VIGUIER, Monique MARTY qui a donné pouvoir à Gabriel VIGUIER.

Date de la convocation : 01/07/2010
Date d'affichage : 01/07/2010

Madame Jacqueline ESCANDE est nommée secrétaire de séance

1) Délibération pour le droit de passage à l'Issar tade (propriété de Mme VIALAS).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour que la commune puisse disposer d'un droit de passage sur la propriété de Mme VIALAS. En effet, des travaux d'installation d'un collecteur sont à effectuer afin de canaliser les eaux pluviales qui inondent son habitation. Cette servitude devra suivre le bien et il faut donc contacter un notaire pour finaliser l'acte de servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à 15 voix pour :

- **De contacter** le notaire choisi par Mme VIALAS pour l'acte à passer avec la commune.
- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire** pour signer les actes notariés nécessaires.

2) DEMANDE DE SUBVENTION / JEUNESSE-SPORTS
AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES

Monsieur le Maire informe les conseillers du suivi des demandes de subvention faites auprès des différentes instances.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de demander une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du service à la jeunesse et aux sports,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale de la construction des vestiaires s'élève à **109 305.91 € HT** soit **130 729.87 € TTC**.

Ce projet peut bénéficier de l'octroi du « Fonds de Développement Territorial » à hauteur de 30 % de 105 000 € HT. La subvention pourrait s'élever à **31 500 €**.

Ce projet est inscrit au budget primitif communal 2010 et sera financé par les fonds propres communaux et la subvention du FDT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 15 voix pour :**

- **de DEMANDER l'octroi d'une subvention à la jeunesse et aux sports.**

3) SALLE FABRE-TRAVAUX-DEVIS-CHOIX DES INTERVENANTS.

OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE FABRE

Après avoir examiné les différents devis et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **DECIDENT**, à 15 voix pour :

- **de confier les travaux de la Salle Fabre aux entreprises suivantes :**
- **M.ANSELMI Francis, électricien** pour l'installation de l'éclairage et du chauffage de la salle Fabre pour un montant total TTC de travaux de **19 679.88 €.**
- **M.GONCALVES Emmanuel, plaquiste peintre** pour la création d'un plafond à la Salle Fabre pour un montant total TTC de travaux de **8 999.39 €.**

Il est à noter qu'un courrier sera envoyé aux entreprises non retenues à savoir l'EURL CARIVENC et la SNO.

Monsieur le Maire précise qu'au budget 2010, il a été omis de budgéter la prestation d'assistance de la DDT pour l'aménagement des entrées et de la traverse du village pour un montant de 4 664.40 € TTC.

Il convient de prendre une décision modificative pour le paiement de cette prestation.

En conséquence, l'opération 2313-161 de la rénovation du porche Eglise – Clocher sera débitée de 3000 €, soit la totalité. De plus, les travaux à la chaufferie sont terminés et le compte de rénovation-chaufferie 2313-139 dispose de restes à réaliser à hauteur de 1143.22 € qui pourront être pris. Enfin, le site internet mairie 2188-159 sera aussi débité de 522 € pour abonder le compte à créer pour le paiement de la prestation DDT d'un montant total de 4664.40 €.

Les travaux de la Salle Fabre débuteront le lundi 30 août et se termineront le mercredi 15 septembre. L'ASF, ainsi que Mesdames DELANDE Annie GENESTE Laurence seront informées de la date des travaux pour une meilleure organisation de leur activité à la rentrée scolaire.

4) DELIBERATION FEDERTEEP.

Cette délibération sera débattue au prochain conseil municipal du 30 août 2010.

5) Prise en charge adduction d'eau au droit de la parcelle du terrain de M.TRESSOL.

Monsieur le Maire informe les conseillers présents du peu d'informations qu'il détient et qu'il convient de donc de surseoir et remettre le débat au 30 août 2010 lorsqu'il aura rencontré le responsable technique Philippe TOURNIER du SIAEP.

QUESTIONS DIVERSES

- **Assurance** : la SMACL nous a adressé une nouvelle proposition, il faudra statuer en fin d'année.
- **Cimetière** : M.BERNAT précise que l'entreprise Pomarède interviendra le 6 et 7 septembre pour effectuer les travaux au cimetière.
- **Taxe sur les terrains constructibles** : décision ajournée et délibérée au 30 août 2010.
- **Garderie Mme FLORENCIA** : le CCAS, représenté par M.CAUSSE Thierry doit rencontrer Mme FLORENCIA pour évaluer ses besoins et les soumettre au bureau du CCAS. .
- **Document unique sécurité école** : Claude MOLINIER, référent ACMO donnera ce document à la rentrée qui, devra ensuite être validé en octobre.
- **Organisation de la fête des centenaires le 25 juillet 2010** : Mme Véronique ROUCAYROL sera reçue le 9 juillet en Mairie pour la présentation du menu. Monsieur le Sous-Préfet sera absent ainsi que Mme Blatgé, maire de Cabanès.
- **Prochaine réunion du Conseil municipal le lundi 30 août 2010.**

- Sur ce, l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 heures.